

DÉPARTEMENT
DE LA SEINE-MARITIME

ARRONDISSEMENT DE ROUEN

CANTON DE
CAUDEBEC-LES-ELBEUF

VILLE DE
SAINT-PIERRE-LES-ELBEUF

OBJET

Fonction publique 4.1
personnels titulaires et
stagiaires de la F.P.T.

Tableau des effectifs

DATE DE CONVOCATION
21 novembre 2025

Nombre de Conseillers
en exercice : 25

Nombre de présents : 14
Nombre de votants : 21

La Maire,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 Rouen, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou modification.

mise en ligne le jeudi 4 décembre 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606409-20251127-2025-11-72-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/12/2025
Publication : 02/12/2025

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2025-11-72

L'an deux mil vingt cinq
le vingt-sept novembre à dix-huit heures trente

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Nadia MEZRAR, Maire.

Etaient présents :

Mme MEZRAR – Mme ESCLASSE – M. GESLIN Francis – Mme VANDEL – Mme DUDOUET – M. SACHOT – Mme QUOD-MAUGER – M. ROGERET – Mme SEMIEM – Mme BARRIERE – Mme CREVON – Mme LAMBERT – Mme BOSQUIER – M. BIGOT

Excusés ayant donné pouvoir

Mme DELOBEL a donné pouvoir à Mme QUOD-MAUGER

M. BRUNET a donné pouvoir à Mme ESCLASSE

M MIZABI a donné pouvoir à M GESLIN

Mme DUCHEMIN a donné pouvoir à Mme VANDEL

M JEANJEAN a donné pouvoir à M SACHOT

M PETIT a donné pouvoir à Mme DUDOUET

M PAUMIER a donné pouvoir à M ROGERET

Excusés

Mme LECLERC

M BRUNAUD

Mme FRIBOULET

M. BULARD

Mme Elisabeth VANDEL est nommée secrétaire de séance.

Rapporteur : Madame Patricia BARRIERE, Conseillère Municipale Déléguée, chargée de la vie participative et de la proximité

Conformément au Code général de la fonction publique portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de la collectivité sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Eu égard aux évolutions statutaires de certains agents, il convient de modifier le tableau des effectifs comme suit :

Au 1^{er} juillet 2025

➤ Filière sanitaire et sociale :

Nombre de postes	Suppression	Nombre de postes	Création	Situation
2	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe – temps complet	2	ATSEM principal 2 ^{ème} classe – temps complet	Intégration directe
6	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe – temps complet	6	ATSEM principal 1 ^{ère} classe – temps complet	Intégration directe

Vu

Le Code Général des collectivités territoriales ;

Le Code Général de la fonction publique et notamment ses articles L522-23 à L522-31 ;

Le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;

Le décret n° 92-850 du 28 août 1992 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles ;

La délibération du Conseil Municipal n°2007/07/88 fixant les règles d'avancement de grade ;

Les lignes directrices relatives à l'avancement de grade validées en Comité technique du 17 juin 2021 ;

Considérant

Les demandes d'intégration dans la filière sanitaire et sociale par 8 agents du pôle éducation, petite enfance ;

Qu'en conséquence, il convient de modifier le tableau des effectifs ainsi qu'il suit dans les emplois permanents titulaires/stagiaires :

L'avis favorable unanime du CST en date du 14 novembre 2025 ;

Le conseil municipal, décide par :

Voix pour : 21

Voix contre 0

Abstention 0

Article 1 : de modifier le tableau des effectifs comme indiqué ci-dessus.

➤ Filière sanitaire et sociale :

Nombre de postes	Suppression	Nombre de postes	Création	Situation
2	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe – temps complet	2	ATSEM principal 2 ^{ème} classe – temps complet	Intégration directe
6	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe – temps complet	6	ATSEM principal 1 ^{ère} classe – temps complet	Intégration directe

mise en ligne le jeudi 4 décembre 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606409-20251127-2025-11-72-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/12/2025

Publication : 02/12/2025

Article 2 : d'autoriser Madame la Maire à prendre et à signer les arrêtés y afférents.

Fait à Saint-Pierre-lès-Elbeuf, les jour, mois et an susdits

mise en ligne le jeudi 4 décembre 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606409-20251127-2025-11-72-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/12/2025

Publication : 02/12/2025